

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 40 - Vendredi 1^{er} octobre 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville, pour le compte du syndicat du Service des eaux TLN (Twann-Ligerz- La Neuveville), cherche un ou une

MONTEUR POUR LE RESEAU D'EAU Degré d'occupation: 100 %

Mission :

- Effectuer les travaux de maintenance des installations des réseaux, conduites, vannes et hydrantes.
- Contrôler et entretenir les installations de pompage, les réservoirs et les zones de protection.
- Réaliser les travaux de rénovation et d'extension des réseaux d'eau potable
- Planifier et assurer le suivi des chantiers du réseau d'eau potable.
- Assurer un service de piquet d'urgence.

Exigences :

- Être titulaire d'un CFC de monteur en installations sanitaires ou formation équivalente.
- Être titulaire du brevet fédéral de monteur en tuyauterie serait un avantage
- Être bilingue allemand/français.
- Disposer d'une expérience minimale de 5 ans dans le domaine des réseaux d'eau potable.
- Connaître les techniques de pose et d'assemblage pour conduites de distribution d'eau potable.
- Avoir de la robustesse et être apte à travailler en plein air.
- Disposer du permis de conduire catégorie B.
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques usuels.
- Être prêt à suivre des cours de formation continue.

Entrée en fonction : 1^{er} février 2014 ou date à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès du responsable technique du service des eaux, M. Mario Sapuppo, fontainier, au 032 / 752 10 88.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées à : Conseil municipal, Ressources humaines, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 15 novembre 2013.

La Neuveville, novembre 2013
Le Conseil municipal

COLLÈGE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE RAMASSAGE DU PAPIER

Le jeudi 14 novembre 2013, de 9 à 11 h. On voudra bien confectionner des **paquets solidement ficelés** et les déposer devant son domicile, comme les sacs à ordures. **Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins**, même sur demande. **Les cartons et emballages plastiques sont proscrits**. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux. Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9 h ne pourra plus être ramassé. Les personnes disposant d'un véhicule rendront service en déchargeant leurs paquets directement à la déchetterie.

Merci de votre compréhension,
la direction du collège.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,
LA NEUVEVILLE ET NODS

LES WC NE SONT PAS UNE POUBELLE

Le comité du syndicat et les exploitants de la station d'épuration ne peuvent que regretter le manque de scrupules de certaines personnes **qui confondent ordures avec épuration de l'eau !**

Le traitement des eaux usées est et reste un processus complexe qui ne permet pas de traiter toutes les matières.

Nous aimerions rappeler à nos concitoyens et concitoyennes de ne pas jeter à l'égout, c'est-à-dire dans les WC l'huile, les cotons tiges, les bandes et tampons hygiéniques, les restes de nourriture, les déchets verts (épluchures, écorces d'oranges, tri de salade, etc.), la peinture, les solvants ou tout autre produit pouvant altérer l'eau.

Tous les produits cités ci-dessus demandent des traitements particuliers, voire engendrent des pannes.

Il est impératif que de participer au tri des déchets, tant dans le respect de l'environnement, la maintenance des installations et la maîtrise des coûts d'exploitation.

Pour information, une tonne et demie des déchets cités est extraite chaque semaine de la station d'épuration !

Le chef d'exploitation, M. Jean-Claude Girard, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre bienveillance et de votre collaboration.

Le président du Syndicat, M. J.-C. Scherler
Le chef d'exploitation, M. J.-C. Girard

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EPURATION DES EAUX
DU LANDERON, DE LIGNIERES
ET LA NEUVEVILLE ET NODS

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 133 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984. Il peut être consulté au bureau communal de chaque commune membre du syndicat concerné.

Séance du Conseil intercommunal
du 29 octobre 2013 - Intitulé de l'arrêté:

Arrêté du Conseil intercommunal du SIEL relatif à une demande de crédit de CHF 180'000 pour le remplacement de l'installation de déshydratation des boues.

Echéance du délai référendaire pour cet arrêté:

mercredi 18 décembre 2013.

Syndicat intercommunal

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 1^{er} novembre 2013 au 2 décembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 1^{er} novembre 2013

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérant : M. Beat Hodler, rue du Faubourg 1, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Jean-Pierre Morger, ébéniste, rue du Collège 23, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement de la porte d'entrée existante par une nouvelle porte en bois, à la rue du Faubourg 1, sur la parcelle no 199, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille ville ».



Canton de Berne

Suite de la FOD No 39

3.4 Documents

Des formulaires de dépôt des listes de candidatures peuvent être obtenus auprès de la préfecture du Jura bernois. Le formulaire peut être rempli en ligne à l'adresse www.be.ch/elections14, mais il doit être imprimé et remis muni des signatures originales.

3.5 Dépôt

Les listes de candidatures peuvent être déposées à partir du lundi 18 novembre 2013. Elles doivent être parvenues dans leur version originale à la préfecture du Jura bernois au plus tard le *13 janvier 2014, 12 heures*.

3.6 Candidature déclinée

Toute personne portée sur une liste a jusqu'au vendredi 17 janvier 2014, 12 heures pour décliner sa candidature par déclaration écrite à la préfecture du Jura bernois. Dans ce cas, son nom est biffé d'office.

3.7 Mise au point des listes de candidatures

3.71 Lorsqu'une liste comporte un vice, un délai maximum de trois jours est imparti au ou à la mandataire de la liste pour supprimer le vice. Le ou la mandataire de la liste peut en particulier modifier des dénominations ou la dénomination de la liste elle-même qui peuvent prêter à confusion.

3.72 Les personnes proposées à titre de remplacement doivent signifier leur accord par écrit.

3.73 Les personnes dont le nom figure sur plusieurs listes ont jusqu'au *vendredi 17 janvier 2014, 12 heures* pour déclarer à la préfecture du Jura bernois pour quelle liste elles optent. Si le candidat ou la candidate qui figure sur plusieurs listes ne se prononce pas dans le délai imparti, son nom est biffé de toutes les listes.

3.74 Toute demande de modification de listes de candidatures doit être parvenue à la préfecture du Jura bernois au plus tard le *lundi 20 janvier 2014, 12 heures*.

3.75 Une liste de candidatures est déclarée nulle si elle a été déposée après le terme fixé ou que le vice dont elle est entachée n'ait pas été supprimé dans le délai imparti. Si le vice n'entache que certaines candidatures, seuls les noms des candidats ou candidates concernés sont biffés.

4. Listes et apparentements de listes

4.1 Numéro d'ordre

4.11 Une fois mises au point, les listes de candidatures sont pourvues d'un numéro d'ordre (listes électorales).

4.12 Les listes sont numérotées dans l'ordre de leur arrivée à la préfecture du Jura bernois.

4.13 Les listes d'un même groupement politique sont numérotées en continu. Les listes de candidatures déposées à l'avance sont numérotées comme si elles avaient été déposées le premier jour.

4.14 Les listes déposées le même jour sont numérotées selon un tirage au sort. Le préfet du Jura bernois procède au tirage au sort. Les mandataires des listes peuvent y assister.

4.15 Les listes des groupements politiques qui participent aussi bien à l'élection du Grand Conseil qu'à celle du Conseil du Jura bernois portent le même numéro d'ordre si elles portent la même dénomination pour les deux élections. Le numéro d'ordre attribué à la liste pour l'élection du Grand Conseil est déterminant.

4.16 Les listes électorales participant uniquement à l'élection du Conseil du Jura bernois sont numérotées conformément aux chiffres 4.12 à 4.14. La numérotation de ces listes commence par le numéro

qui suit le numéro d'ordre de la dernière liste de l'élection au Grand Conseil.

4.2 Apparentements et sous-apparentements de listes

4.21 Deux ou plusieurs listes peuvent être apparentées d'ici au *lundi 20 janvier 2014, 12 heures* par déclaration concordante des signataires ou de leurs mandataires. Les apparentements de listes sont communiqués à la préfecture du Jura bernois.

4.22 Le sous-apparement est également autorisé entre les listes apparentées. Pour les sous-apparements, il est nécessaire de fournir la déclaration des mandataires de toutes les listes concernées par l'apparement au degré immédiatement supérieur. Les sous-apparements doivent être annoncés à la préfecture du Jura bernois au plus tard le *20 janvier 2014, 12 heures*.

4.23 La préfecture du Jura bernois publie dès que possible les listes électorales du cercle électoral dans la Feuille officielle du Jura bernois. La publication mentionne tous les apparentements et sous-apparements de listes électorales.

5. Bulletins électoraux

5.1 Impression et présentation

5.11 La préfecture du Jura bernois fait imprimer les bulletins électoraux pour toutes les listes ainsi qu'une notice explicative selon les instructions de la Chancellerie d'Etat. Cette dernière désigne les imprimeries.

5.12 Les bulletins portent la dénomination et le numéro d'ordre de la liste électorale, les noms et prénoms, année de naissance, profession et domicile des candidats et des candidates, le cas échéant la mention «sortant» ou «sortante» ainsi que l'indication de toutes les listes électorales avec lesquelles il y a apparentements et sous-apparements.

5.13 Le ou la mandataire de la liste ou son suppléant ou sa suppléante dispose d'au moins une journée pour vérifier l'épreuve d'imprimerie.

5.2 Bulletins supplémentaires

5.21 Les mandataires des listes peuvent faire imprimer à leurs frais des exemplaires supplémentaires des bulletins de vote imprimés.

5.22 Les bulletins de vote supplémentaires ne doivent être d'aucune manière différents des bulletins officiels.

5.23 A la demande des mandataires, la Chancellerie d'Etat peut communiquer les noms des fournisseurs de papier avec les spécifications concernant le papier. Elle fournit les modèles au format pdf prêts à être imprimés.

5.3 Envoi des bulletins

Les électeurs doivent recevoir le matériel électoral au plus tôt *20 jours* et au plus tard *15 jours* avant le jour du scrutin.

6. Envoi des documents de propagande électorale

6.1 Principe

Les électeurs et électrices reçoivent les documents de propagande électorale de tous les groupements politiques qui se présentent aux élections.

6.2 Publication des conditions de participation

La préfecture du Jura bernois publie dans la Feuille officielle du Jura bernois au plus tard le 11 décembre 2013 les conditions de participation à l'envoi des documents de propagande électorale, et désigne le lieu où ils doivent être livrés.

6.3 Désistement

Les partis ou les groupements qui ont déposé une liste de candidatures sont considérés comme annoncés pour l'envoi groupé. S'ils souhaitent renoncer à y participer dans un ou plusieurs cercles électoraux, ils doivent en informer la préfecture du Jura bernois d'ici au *13 janvier 2014*.

6.4 Déroulement et coordination

6.41 La préfecture du Jura bernois règle et coordonne la préparation et le déroulement de l'envoi dans les trois cercles électoraux.

6.42 Elle collabore avec les communes et communique toutes les indications utiles aux participants.

6.5 Volume des documents de propagande électorale

6.51 Les documents de propagande électorale ne doivent pas peser plus de 30 grammes par liste, y compris les documents pour l'élection concomitante du Grand Conseil et le bulletin électoral. Le chiffre 4.52 de l'arrêté du Conseil-exécutif du 16 octobre 2013 concernant le déroulement de l'élection du Grand Conseil du 30 mars 2014 s'applique par analogie.

6.52 Les documents de propagande électorale seront livrés prêts à l'envoi, en format A5.

6.6 Subventions cantonales allouées pour les frais d'envoi

Le canton rembourse aux communes les frais de port supplémentaires résultant du surplus de poids généré par les documents de propagande électorale pour l'élection du Grand Conseil et du Conseil-exécutif ainsi que pour l'élection du Conseil du Jura bernois.

6.7 Exclusion de l'envoi groupé

Le préfet peut exclure de l'envoi groupé les documents de propagande électorale des participants

a) si ces derniers ont livré leurs documents en retard ou au mauvais endroit;

b) si les documents ne respectent pas les conditions fixées par les autorités ou

c) si les documents comportent de la publicité commerciale ou des cartes de signatures.

6.8 Envoi des documents de propagande électorale aux Suisses et Suissesses de l'étranger

Les communes peuvent limiter l'envoi des documents de propagande électorale aux électeurs et électrices domiciliés à l'étranger à ceux et celles qui en ont fait la demande par écrit.

7. Délais

Les délais fixés dans le présent arrêté seront réputés tenus lorsque, le dernier jour du délai imparti, le document requis sera parvenu à l'autorité pendant les heures d'ouverture des bureaux ou déposé à son intention dans un bureau de poste suisse (le cachet de la poste faisant foi). Les délais fixés aux chiffres 3.5 (phrase 2), 3.6, 3.73, 3.74, 4.21 et 4.22 constituent une exception: ils ne seront réputés tenus que si les documents requis parviennent à la préfecture du Jura bernois d'ici au *lundi 13 janvier 2014*, au *vendredi 17 janvier 2014* et au *lundi 20 janvier 2014 à 12 heures*, respectivement, quelle que soit la date d'envoi des documents en question.

8. Dispositions diverses

8.1 Instructions de la Chancellerie d'Etat

La Chancellerie d'Etat publie des instructions et des directives particulières concernant les tâches incombant à la préfecture, aux communes et aux bureaux électoraux.

8.2 Publication

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois et dans les feuilles officielles d'avis du Jura bernois.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

NOVEMBRE

Samedi 2

Lundis 4, 11

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

VOTE PAR CORRESPONDANCE RAPPEL DE QUELQUES REGLES

- La carte de légitimation doit être **signée par l'électeur/trice**. Dans le cas contraire, le vote n'est pas valable.

- Lors de l'envoi par la poste, la commune ne prend pas en charge les frais de port. **Les enveloppes réponses non affranchies ou insuffisamment affranchies seront refusées.**

- Les enveloppes de vote par correspondance peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au samedi minuit précédant le scrutin. **Le dimanche de la votation, seul le vote aux urnes est possible.**

Avis de construction

Requérant : Monsieur Reist Pierre, Rte de Lignièrès 5, 2518 Nods

Auteur du projet : terrin.barbier architectes sàrl, rue de la Vigie 3, 1003 Lausanne

Emplacement : Parcelle no 3443, route de Lignièrès, commune de Nods

Projet : Construction d'une halle d'affinage pour fromage à pâte dure avec installation d'une pompe à chaleur

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZPO1 - industrielle et artisanale

Dérogation : art. 52 al. 4 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 novembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 octobre 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

Commune mixte de Nods

MESURES À RESPECTER AFIN DE FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit.

D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur, barrières et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât. Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS

ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 2 décembre 2013 à 20h00
Salle de paroisse

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de M. Pinto, pasteur desservant
3. Budget 2014
Présentation et acceptation
4. Approbation des modifications du Règlement d'organisation de l'Arrondissement
5. Elections au Conseil de paroisse
6. Informations du Conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Le nouveau règlement d'organisation de l'Arrondissement peut être consulté auprès de la Présidente de paroisse, M. Sauser, 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Le procès-verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à Mme Mireille Sauser du 10 décembre au 30 décembre 2013

L'assemblée sera suivie d'une collation

Le conseil de paroisse

PLACES PUBLIQUES COMMUNALES

Les places publiques communales (près de l'Impasse des Lutins et près de l'ancien télésiège) sont en partie utilisées par **des véhicules et des remorques** souvent sans plaques. Afin de pouvoir disposer de ces emplacements pour l'hiver et d'en garantir un déneigement adéquat, les propriétaires sont priés de débarrasser leurs biens jusqu'au

15 novembre 2013 dernier délai

Faute de quoi ils prennent le risque d'une évacuation par les services communaux, les frais étant à leur charge.

Conseil communal

DENEIGEMENT HIVER 2013-2014

Nous vous informons que M. Paul Stauffer, avec son expérience de 30 ans, quittera la commune à fin 2013 et qu'il n'effectuera plus de déneigement. Le nouveau voyer chef, Monsieur Sandro Corciulo prend ses fonctions le 1^{er} novembre 2013. Nous vous prions de lui réserver un bon accueil et de lui laisser le temps d'apprivoiser le déneigement.

En cas de problème, vous voudrez bien vous adresser directement au responsable du dicastère, Monsieur Jean-Marie Boillat (079 774 26 00) ou à l'administration qui relaiera vos remarques.

La période hivernale comporte inévitablement une part de désagréments que chacun est amené à supporter et nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Conseil communal

VOTATION POPULAIRE DU 24 NOVEMBRE 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE, CANTONALE ET RÉGIONALE

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement :

Présidente :	Bourquin Gladis
Vice-président :	Baumgartner Ernest
Membres :	Evard Chantal Balmer Maël Studer Pascal Besançon Christian
Suppléants :	Bernasconi Vincent Bögli Caroline
Administration :	Sunier Viviane Bart Richard

CONSEIL COMMUNAL

Avis de construction

Requérants : Daniel et Chantal Evard, Chemin des Prés Vaillons 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Ch. du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne

Projet : Assainissement thermique de l'enveloppe du bâtiment ; Eternit anthracite et crépi gris-bleu au rez inférieur. Modifications des ouvertures au rez inférieur (angle sud-ouest), remplacement d'un couvert pour pose de panneaux photovoltaïques et agrandissement du couvert d'entrée sur RF 388 du ban de Nods, Chemin des Prés Vaillons 10, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 01.10.13

Administration communale



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale de la commune
mixte de Lamboing du
5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

a) *Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;*

b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.*

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) *Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;*

b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.*

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Lamboing le 1^{er} novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

4. Budgets 2014

c) *Introduction*

d) *Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;*

e) *Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;*

f) *Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;*

g) *Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles ;*

Taxe immobilière Calculée sur la valeur officielle	1.3‰
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement(avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises	
Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

5. Information des autorités

6. Divers et imprévus

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013.

Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017:

Pour la mairie :

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour le conseil communal :

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour la présidence des assemblées :

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

Pour la vice-présidence des assemblées :

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, **des élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles **au dimanche 19 janvier 2014.**

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble

des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00.** Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Avec le passage à l'heure d'hiver, les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

15h30 à 17h00 les mercredis

10h00 à 11h30 les samedis (pas de changements)

Nous remercions la population de respecter les consignes des responsables présents.

Administration communale

DÉNEIGEMENT POUR LES PRIVÉS

Les personnes qui souhaiteraient recourir au service communal pour le déneigement doivent s'annoncer au tél. 032 315 11 70.



Commune de Lamboing

MATCH AU LOTO FANFARE L'ESPÉRANCE

C'est le 9 novembre 2013 à 20h00 que la Fanfare L'Espérance vous attend nombreux au complexe du Cheval-Blanc pour venir tenter votre chance à l'occasion de son traditionnel match au lot.

Bonne chance à tous et merci de votre soutien.

Avis de construction

Requérant : BKW AG, Viktoriaplatz 2, 3000 Berne 25

Auteur du projet : Westiform AG, Freiburgstr. 596, 3172 Niederwangen

Propriétaire foncier : BKW AG

Projet : Pose d'une réclame, Le Jorat 224, parcelle no 1389, ban de Lamboing

Dérogation requise : à l'art. 24 LAT

Zone : Agricole

Dimensions : selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Lamboing, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Veuillez prendre rendez-vous avec Mme F. Landry, secrétaire communale, pour la consultation du dossier au 032 315 11 70.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 23 octobre au 23 novembre 2013. Les oppositions dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 23 octobre 2013

Secrétariat communal



Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

Le corps de sapeurs-pompiers du Plateau a pour but de lutter contre le feu, les phénomènes naturels et autres événements dommageables.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer activement au corps des sapeurs-pompiers, atteignant l'âge de 21 ans ou plus en 2014 et habitant le Plateau de Diesse, à participer à la séance d'information et de recrutement le

**Lundi 18 novembre 2013 à 19h30
au hangar du feu de Nods (milieu du village, sous le battoir)**

En cas d'absence, merci de contacter le commandant du corps, Eric Darioly (tél. 079 637 29 75).

D'avance nous vous remercions de votre présence et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les sapeurs-pompiers Plateau

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

L'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne présente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).

En cas de situation critique, que la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

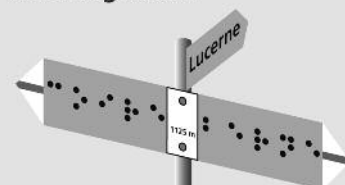
Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Les conseils communaux

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!



Votre soutien compte!

CP 10-6870-0



Fédération suisse des aveugles et malvoyants

www.sbv-fsa.ch

Nouvelles de l'administration

Avis sur l'évaluation fédérale des projets d'agglomération bernois

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est globalement d'accord avec l'évaluation fédérale des projets d'agglomération bernois. Il constate avec satisfaction que le canton de Berne affiche à nouveaux de bons résultats par rapport aux autres cantons. Il note toutefois certains besoins d'amélioration, en particulier concernant la classification par la Confédération de l'aménagement du nœud de transports publics d'Ostermundigen et du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern, ainsi que du projet d'agglomération d'Interlaken. Pour ce qui concerne le nœud de transports publics d'Ostermundigen, il signale que c'est un projet étroitement lié à la réalisation du projet « Tram Region Bern » et qu'il n'y a donc aucune possibilité judiciaire de l'échelonner. Le canton ne s'explique pas, en revanche, la classification fédérale du projet de prolongement de la ligne de tram 9 jusqu'à Kleinwabern. Il s'agit là de desservir d'importantes zones de développement et le nouvel arrêt de tram constituera, en outre, une plateforme de correspondances à fort potentiel. Le prolongement de cette

ligne de tram est un facteur essentiel au développement de Kleinwabern. Enfin, le gouvernement ne comprend pas non plus l'estimation fédérale des effets du projet d'agglomération d'Interlaken. Le canton estime au contraire que les mesures prévues dans ce projet sont tout à fait efficaces. « Crossbow », qui en est la principale, apportera en effet un bénéfice à l'ensemble de la population en réduisant la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

Financement de la formation professionnelle supérieure : modification de la loi adoptée à l'intention du Grand Conseil

Le gouvernement cantonal bernois a adopté, à l'intention du Grand Conseil, une modification de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle. Le texte tient compte des avis remis lors de la consultation. A cette occasion, la réglementation prévue pour les écoles supérieures a reçu un accueil favorable dans l'ensemble. Elle prévoit, dès l'année scolaire 2015/2016, l'abandon du financement de ces écoles en fonction de leurs charges, au profit d'un financement forfaitaire.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

FANFARE HARMONIE

Loto du samedi 2 novembre 2013 et dimanche 3 novembre 2013

Samedi 2 novembre 2013 dès 20.00 heures et dimanche 3 novembre 2013 dès 15.00 heures se déroulera le traditionnel loto de la fanfare « Harmonie » de Prêles.

De magnifiques lots tels que paniers garnis, gros jambons, barres de côtelettes, plateaux de fromage récompenseront les heureux gagnants, sans oublier les 2 superbes royales dotées de TV au carton.

L'Harmonie Prêles compte sur vous. Alors venez nombreux tenter votre chance à la halle polyvalente de Prêles.

Vous ne serez pas déçus.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013 à l'Est du bâtiment administratif de 13h30 à 14h30

Samedi 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale du 5 décembre 2013 à 19 h 00 au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU REGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

a) Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;

b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU REGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois ;

b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du CRC et de la Protection civile du Jura bernois.

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration muni-ci-pale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 1^{er} novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée communale du 5 décembre 2013, à 19 h 30 au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

4. Budgets 2014

c) Introduction

d) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;

e) Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;

f) Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;

g) Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles ;

Taxe immobilière	Calculée sur la valeur officielle	1.3%
Taxe des chiens	Village	CHF 80.00
	Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³		CHF 2.40
Taxes de base :		
Par logement		CHF 150.00
Par entreprise		CHF 200.00
Taxe des eaux usées		
Taxes de base par m ³		CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)		CHF 170.00
Par logement(avec infiltration)		CHF 140.00
Taxe des déchets		
Ménage à 1 personne		CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes		CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes		CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises	Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts		
Par ménage		CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

5. Information des autorités

6. Divers et imprévu

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles



Commune Bourgeoise Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE

Mardi 3 décembre 2013 à 20h15
Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2014
3. Elections
→ 2 conseillers
→ 1 vice-président
4. Informations du Conseil
5. Divers et tour de table





Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013.

Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017:

Pour la mairie :

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour le conseil communal :

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour la présidence des assemblées :

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

Pour la vice-présidence des assemblées :

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, **des élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles **au dimanche 19 janvier 2014**.

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00**. Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles

Judi 31 octobre 2013 à 14h00
=> à la petite salle de la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à notre traditionnel **loto qui aura lieu à la petite salle de la halle polyvalente**.

Les participants sont priés **de ne pas apporter de lots**, les personnes chargées de l'organisation s'en occupant. En contrepartie, **une petite contribution de Fr. 5.- sera encaissée**.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer au no 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

RENCONTRE SPÉCIALE DE "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles

le jeudi 14 novembre 2013 de 11h30 à 14h00
au Centre sportif du Plateau (tennis) à Prêles

Vous avez du temps... Envie de vivre un moment de convivialité...

Alors le "Fil d'Argent" vous convie le **14 novembre prochain** pour un temps de partage autour d'une bonne soupe aux pois au Centre sportif du Plateau à Prêles (tennis).

Veillez svp vous annoncer auprès de Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

Nouvelles de l'administration

Des jeunes visitent une entreprise en compagnie de deux conseillers d'Etat

Un groupe d'une quinzaine de jeunes de l'école secondaire de Reconvilier ont visité lundi (28 octobre) la fabrique Affolter, à Malleray, dans le cadre du projet cantonal « Education et technique ». Celui-ci est destiné à éveiller l'intérêt des écoliers et des écolières pour les métiers scientifiques et techniques. Le directeur d'AFMANAGEMENT SA, M. Nicolas Curty, avait convié les deux conseillers d'Etat en charge du programme, MM. Bernhard Pulver et Andreas Rickenbacher, respectivement directeur de l'instruction publique et directeur de l'économie publique, à se joindre au groupe, l'occasion pour eux de s'entretenir avec les jeunes de questions liées à la formation professionnelle.

Emmenés par le directeur de l'école secondaire de Reconvilier Michel Siegenthaler, les adolescents et adolescentes, âgés entre 13 et 14 ans, ont visité durant 3 heures les halles du fabricant de rouages d'horlogerie, de machines de précision et de commandes numériques Affolter, à Malleray, sous la conduite du directeur Nicolas Curty. Ils étaient accompagnés pour l'occasion des conseillers d'Etat Bernhard Pulver et Andreas Rickenbacher. La Direction de l'instruction publique et la Direction de l'économie publique, sont en effet à l'origine du projet « Education et technique » élaboré dans le but d'attirer les jeunes vers les professions scientifiques et techniques.

Faire face à la pénurie d'ingénieurs

La Suisse doit faire face à une importante pénurie d'ingénieurs et plus généralement de spécialistes dans les domaines des sciences expérimentales, de la technique, de l'informatique et des mathématiques (domaines appelés communément « STIM »), en particulier chez les femmes, raison pour laquelle le canton de Berne a lancé il y a un an un projet qui, grâce à diverses mesures proposées aux écoles, tend à motiver un plus grand nombre d'élèves, en particulier des filles, à choisir cette orientation.

Le projet « Education et technique » vise à enthousiasmer les jeunes pour les métiers scientifiques et techniques, a souligné le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver. Il importe de faire des élèves des acteurs de leur propre apprentissage, en les amenant à apprendre en découvrant, à vivre des émotions et à commencer ainsi à comprendre. « C'est exactement ce qui se produit ici à Malleray ! », a-t-il ajouté.

Berne premier canton industriel de Suisse

Avec quelque 90 000 emplois dans le secteur secondaire, Berne est le premier canton industriel du pays. Le Jura bernois occupe une place de premier plan à cet égard, puisque près d'un actif sur deux travaille dans l'industrie. Pour le directeur de l'économie publique Andreas Rickenbacher, l'engagement de PME comme Affolter en faveur de la formation des jeunes et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle mérite toute particulièrement d'être saluée. C'est la raison, a-t-il précisé, pour laquelle il a lancé le projet « Education et technique » avec le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver. Ce projet offre un cadre idéal pour favoriser les échanges entre école et économie et pour accroître l'intérêt des jeunes pour les apprentissages techniques.

Les yeux d'enfants!
devraient voir!

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Mission chrétienne pour les aveugles

Case postale, 2002 Neuchâtel
Tél. 032 724 84 12
www.cbmch.org
Dans: CP 87-192253-5



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée communale de la commune
mixte de Diesse du
5 décembre 2013 à 19 h 00
au Battoir de Diesse

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT D'ORGANISATION 2014 DU SYNDICAT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSE (SSPP)

a) *Présentation des modifications du Règlement d'organisation 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse ;*

b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.*

2. ACCEPTATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU SYNDICAT DE COMMUNES DU CRC ET DE LA PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS - TRAMELAN

a) *Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de la Protection civile du Jura bernois ;*

b) *Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de la Protection civile du Jura bernois.*

3. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Diesse, le 1^{er} novembre 2013

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS-DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCA TION

à l'Assemblée communale
du 5 décembre 2013, à 19 h 30
au Battoir de Diesse

En vertu des articles 21 et 22 du Contrat de fusion du 9 juin 2013, les ayants droit au vote des communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles sont convoqués en première assemblée

ORDRE DU JOUR

4. Budgets 2014

c) *Introduction*

d) *Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse ;*

e) *Présentation et approbation du budget 2014 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville ;*

f) *Présentation et approbation du budget 2014 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP) ;*

g) *Présentation et approbation du budget communal 2014, basé sur une quotité d'impôts*

de 1.88 et des taxes communales proposées par les Conseils communaux de Diesse et de Lamboing et le Conseil de la Municipalité de Prêles :

Taxe immobilière	
Calculée sur la valeur officielle	1.3%
Taxe des chiens	
Village	CHF 80.00
Campagne	CHF 50.00
Taxe de l'eau par m ³	CHF 2.40
Taxes de base :	
Par logement	CHF 150.00
Par entreprise	CHF 200.00
Taxe des eaux usées	
Taxes de base par m ³	CHF 2.40
Par logement (sans infiltration)	CHF 170.00
Par logement(avec infiltration)	CHF 140.00
Taxe des déchets	
Ménage à 1 personne	CHF 100.00
Ménage de 2 à 3 personnes	CHF 200.00
Ménage à partir de 4 personnes	CHF 250.00
Taxe annuelle des entreprises	
Selon surface de	CHF 60.00 à CHF 6'000.00
Déchets verts	
Par ménage	CHF 80.00

Le détail des taxes communales, comprenant les taxes de raccordement uniques, peut être consulté dans les administrations communales durant les heures d'ouvertures de guichet.

5. Information des autorités

6. Divers et imprévus

Informations :

Tous les documents sont déposés en consultation dans les bureaux communaux durant les heures d'ouverture des administrations.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans l'une des trois communes depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Le 29 octobre 2013

Les communes contractantes de Diesse, Lamboing et Prêles

ÉLECTIONS COMMUNALES POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE Législature 2014 - 2017

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles ont officiellement validé les élections du 29 septembre 2013, ainsi que celle du 20 octobre 2013.

Sont donc élus pour la législature 2014 - 2017:

Pour la mairie :

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour le conseil communal :

Mme Monique Courbat, 1953, professeure

M. François Gauchat, 1943, ing. forestier dipl. EPFZ/SIA

Mme Alexia Lecomte, 1979, indépendante

M. Gilbert Racine, 1947, retraité d'administration

Mme Marie-Claude Schaller, 1955, enseignante

M. Raymond Troehler, 1958, inst. électricien

Pour la présidence des assemblées :

M. Igor Spychiger, 1972, infirmier

Pour la vice-présidence des assemblées :

M. Pierre Petignat, 1954, professeur

MM. Raymond Troehler et Pierre Petignat ayant renoncé à leur élection en tant que membre du conseil municipal pour Raymond Troehler et en tant que vice-président des assemblées pour Pierre Petignat, **des élections complémentaires** - au sens de l'art. 41 du

Règlement concernant les élections aux urnes de la commune mixte de Plateau de Diesse - ont été fixées par les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles **au dimanche 19 janvier 2014.**

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature aux postes vacants de conseiller communal et vice-président des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidature doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 6 décembre 2013 à 17h00.** Ces listes peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidature doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen / citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidature. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Dès le 13 décembre 2013, la liste des candidats / candidates sera publiée.

Les listes de candidature doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidature doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidature ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, soit en l'occurrence un siège.

Lorsqu'aucune liste de candidature n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat / la candidate est élu/e tacitement.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DIESSE-LAMBOING

Avec le passage à l'heure d'hiver, les heures d'ouverture de la déchetterie seront les suivantes :

15h30 à 17h00 les mercredis

10h00 à 11h30 les samedis (pas de changements)

Nous remercions la population de respecter les consignes des responsables présents.



Commune

mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE 2013

Ouverture du bureau :

Dimanche 24 novembre 2013 de 10h00 à 12h00

Vote anticipé : les enveloppes peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat jusqu'au samedi 12h00

Attention : Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.

Le bureau de vote et de dépouillement est constitué de la manière suivante :

FONCTION	NOM	PRENOM
Président	Brechbühl	Eric
Membre	Gianella	Severine
Membre	Götz	Eric
Membre	Guillaume	Patricia
Membre	Hartmann	Thomas
Suppléant	Haussener	Isabelle
Suppléant	Huguelet	Fabienne
Suppléant	Huguelet	Sylvain
Suppléant	Luther	David

Les suppléants ne fonctionnent qu'en cas d'indisponibilité d'un membre du bureau. S'ils ne fonctionnent pas, ils seront convoqués lors de la prochaine votation.

Le Conseil Communal

NOËL DES AÎNÉS 2013

Comme de coutume, les communes de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs Aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année dans la commune de Diesse.

Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

mercredi 11 décembre 2013 à 16.00 h
au Battoir à Diesse.

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir retourner à l'administration de leur commune respectives, le bulletin d'inscription se trouvant ci-dessous jusqu'au **29 novembre 2013**.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux participer à ce repas.

Les conseils communaux de Diesse, Lamboing et Prêles

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2013 :

NOM :

PRÉNOM :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Localité :

No de téléphone :

à retourner avant le 29 novembre 2013
à vos communes respectives.

Merci !

RENCONTRE DES AINES

La prochaine rencontre suivi d'un souper aura lieu le **samedi 23 novembre 2013**. Pour des éventuelles questions ou compléments d'information, veuillez vous adresser à Mme B. Dubois-dit-Bonclaud.

La responsable
Brigitte Dubois-dit-Bonclaud



Le GAD vous invite au spectacle de
« la Cie 2 Couettes et c'est tout », intitulé

Mousse et le secret des pirates
Au Battoir de Diesse
Dimanche 3 Novembre 2013
A 15h00



Ce spectacle de conte, marionnettes et musique est une histoire de courage, d'amitié et de partage pour tous ceux, petits et grands, qui n'ont pas perdu leur âme d'aventurier.

Un goûter sera offert à tous à l'issue de la représentation.

Prix : 10CHF / -10 ans : 5CHF

Renseignement
gad.diesse@gmail.com / 032 462 11 89

DixieOnAir
Samedi 16 Novembre 2013
Ouverture des portes 19h30



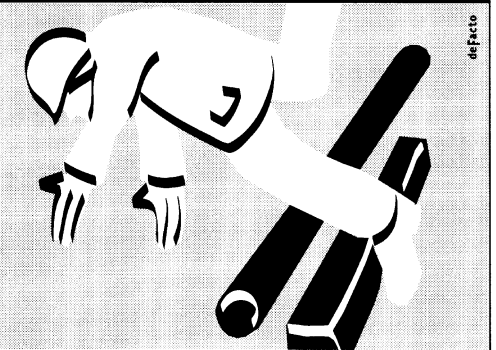
Lors d'une virée au concert de la légende vivante de Dixieland, Chris Barber, certains jeunes musiciens ont décidé de fonder un groupe. Assez rapidement ils ont trouvé les trois coéquipiers manquants. Déjà la première grande scène a été un vrai succès!

DixieOnAir se jouait désormais dans le cœur du public. Des chapiteaux remplis, des concerts enthousiasmants suivis de bis frénétiques sont des raisons suffisantes pour rencontrer DixieOnAir et se laisser emporter par sa musique. DixieOnAir est un jeune groupe dynamique qui enchante par sa spontanéité naturelle. Et si l'on prononce ce nom avec un accent français, on reconnaît facilement le bilinguisme franc, sympathique et décontracté du groupe qui a fait renaître récemment et tout naturellement le Dixieland et le Jazz de New Orleans. DixieOnAir - la manière agréable de redécouvrir et d'apprécier le Dixieland !

Renseignement :
gad.diesse@gmail.com / 079 385 38 46

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

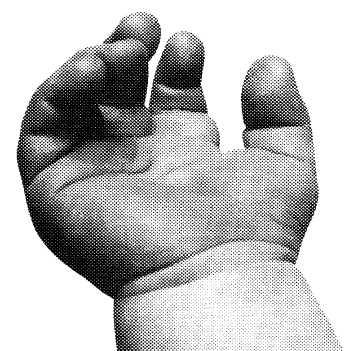
Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

samaritains

L'avenir à pleines mains



pro **juventute**

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 Culte de l'enfance

18h Maison de paroisse, Spectacle de Noël, présentation et inscription des catéchumènes qui veulent y participer

Samedi

9h, catéchisme 8 et 9e année

15h30 Eveil à la foi à la maison de paroisse. Des feuilles pour l'automne ! Bricolage, goûter, chants et histoires.

Dimanche 3 novembre

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte de la Réformation avec les paroisses du Plateau, Cène, John Ebbutt, pasteur. Extrait du Sermon prononcé à la Neuveville le 15 août 1689.

Psaumes de la Réforme chantés en vieux français 19h, Recueillement de Taizà à la Blanche église avec violoncelle et piano.

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse

20h, conférence à la maison de paroisse : L'Apocalypse, et si nous parlions d'espérance ?

Par les pasteurs John Ebbutt et Stéphane Rouèche

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 3. November

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit Abendmahl am Reformationssonntag. Getauft wird Louis Nicholas Grosjean, Gaicht. Mit Roumen Kroumov (Orgel) und Simone Egli (Wikarin).

19 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizégebet. Mit Brigitte Affolter und John Ebutt (Worte), Stefan Affolter und Marc van Wijkoop Lüthi (Musik).

Amtswochen

14. bis 27. Okt.: Pfrn. Brigitte Affolter

079 439 50 98

28. Okt. bis 3. Nov.: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi

032 315 11 09

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 1er novembre

19h30 Messe de la Toussaint à l'église paroissiale/ pas de messe le matin

Samedi

19h30 Messe pour les fidèles défunts à l'église paroissiale

Dimanche 3 novembre

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois et le jeudi 31 octobre.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Catéchèse 2013-2014

La catéchèse va subir quelques transformations tant au niveau du calendrier que de la forme. La relation dans le groupe de catéchèse se vivra dans le partage où chacun trouvera sa place et les uns et les autres s'enrichiront mutuellement. Pour la moindre information vous pouvez téléphoner au 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 3 novembre

Culte de la Réformation à 10h00 à la Blanche Eglise de La Neuveville, pasteur John Ebbutt

Conférences d'automne

Mercredi 6 novembre, 20h00 Maison de paroisse de La Neuveville: L'Apocalypse, craintes ou espérance? Dernière conférence par les pasteurs John Ebbutt et Stéphane Rouèche

Journée d'entraide

Samedi 9 novembre dès 10h30 Battoir de Diesse

Entre ciel et Terre

Danse et travail de la terre avec Mmes Irène Cattin et Thérèse Schwab, mercredi 13 novembre à 20h00 Maison de paroisse

Atelier bougies

Pour offrir ou se faire plaisir... Confection de bougies, samedi 16 nov; 13h30-14h30; 14h30-15h30, 15h30-16h30 Maison de paroisse de Diesse, 1 bougie 6.-, 2 bougies 10.-. Inscription auprès de Mme Anne-Claude Dubois 079.372.79.60 ou 032.315.18.56 jusqu'au 8 novembre.

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 3 novembre

La Neuveville, 10h, culte de la Réformation. Transport à 9h30 vers l'Eglise.

Mardi

Préparation vente de paroisse, 19h, salle de paroisse

Conseil de paroisse, 20h, salle du Conseil

Mercredi

La Neuveville, 20h, maison de paroisse. Conférence par les pasteurs John Ebbutt et Stéphane Rouèche. L'Apocalypse : et si nous parlions d'espérance. Transport à 19h40 vers l'Eglise

Dimanche 10 novembre

Diesse, 10h, culte. Transport à 9h40 vers l'Eglise

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 2 novembre

Services à Neuchâtel

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} Harnos + familles) de 19h00 à 22h00, Halle de gymn à Prêles

Groupe de jeunes de 20h00 à 22h00 au local des jeunes à l'Abri, 18h30, pique-nique

Dimanche 1er novembre

Dimanche 1er novembre

10h00 Culte de louange, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harnos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harnos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Tél. 032 751 49 49, Fax : 032 751 28 70.

Courriel: laneuveville@jurabernois.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Vendredi 1.11 2013 à 20h30

POPECK - humour

Vendredi 15.11 2013 à 20h30

Michel Bühler - chansons

Dimanche 1.12 2013 à 17h00

Voices of Africa

Samedi 14.12 2013 à 20h30

Marc Donnet-Monay- humour

Pharmacie

Week-end et jours fériés le 0842 24 24 24 vous renseigne. -Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)